

Résumé des recommandations

FORMER LA MAIN-D'ŒUVRE

DE DEMAIN :

Une responsabilité partagée

Comité d'experts de la première ministre pour le développement
d'une main-d'œuvre hautement qualifiée

Juin 2016

1. Thème fondamental : Partenariats et leadership local

1.1 Établir une Table de planification et de concertation (TPC) coprésidée par des représentants des employeurs, du monde de l'éducation et du gouvernement, qui sera chargée de susciter le changement et d'élaborer des solutions réalisables axées sur les compétences, le perfectionnement des talents et l'apprentissage par l'expérience, en mettant l'accent sur les secteurs de croissance prioritaires.

1.2 Mettre en place au gouvernement provincial un Bureau de la planification et du perfectionnement de la main-d'œuvre pour diriger la mise en œuvre des recommandations du Comité et appuyer le rôle du gouvernement à la TPC.

1.3 Assurer la création de partenariats précis entre les établissements d'enseignement postsecondaire et les employeurs en utilisant la politique de différenciation et la formule de financement du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario.

2. Thème fondamental : Information sur le marché du travail

2.1 Collaborer avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires pour concevoir un système national intégré d'information sur le marché du travail. Ce système devrait moderniser et harmoniser la collecte des données et envisager de meilleures méthodes de collecte de données auprès des employeurs.

2.2 Le Bureau de la planification et du perfectionnement de la main-d'œuvre devrait diriger une stratégie provinciale d'information sur le marché du travail et mettre sur pied un site Web comportant spécifiquement des renseignements numériques sur le marché du travail de l'Ontario.

3. Apprentissage par l'expérience et mentorat

3.1 Élargir le programme de Majeure Haute Spécialisation à 25 % de la totalité des élèves de 11^e et 12^e année au cours des trois prochaines années en vue d'exposer un plus grand nombre d'élèves du secondaire aux possibilités que présente le marché du travail.

3.2 Accroître les possibilités d'apprentissage par l'expérience, en veillant à ce que chaque élève bénéficie d'au moins une occasion d'apprentissage par l'expérience avant la fin de ses études secondaires et d'une autre avant la fin de ses études postsecondaires. Il convient également de mettre au point un processus permettant de rationaliser le jumelage entre les élèves et les employeurs.

3.3 Élaborer, par le biais de consultations, un système d'apprentissage modernisé qui tient compte du climat des affaires actuel et qui vise l'intégration d'un plus grand nombre de jeunes dans les métiers spécialisés.

3.4 Exiger que les entreprises qui bénéficient du Fonds pour l'emploi et la prospérité de l'Ontario fournissent des occasions d'apprentissage par l'expérience, en conditionnant le nombre d'occasions à la taille de l'organisation.

3.5 Encourager les établissements d'enseignement postsecondaire à permettre des stages d'alternance travail-études d'une plus longue durée (de 8 à 12 mois), et à les reconnaître, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises.

3.6 Veiller à offrir aux apprenants adultes un accès à des occasions d'apprentissage de qualité (y compris l'apprentissage par l'expérience), adaptables et appropriées à leurs besoins et contextes.

4. Promotion de multiples cheminements de carrière

4.1 Revoir le programme Orientation et formation au cheminement de carrière pour veiller à exposer les élèves à divers cheminements et possibilités d'apprentissage.

4.2 Exposer davantage les élèves de la maternelle à la 12^e année aux domaines de la science, de l'ingénierie et de la technologie, afin qu'ils découvrent les diverses carrières offertes par notre ère technologique.

4.3 Offrir des possibilités de perfectionnement professionnel à l'intention des enseignants ayant un rôle de conseiller, en vue d'approfondir leurs connaissances sur les tendances actuelles et futures du marché du travail, sur les besoins en matière de compétences et sur les carrières émergentes.

4.4 Encourager les conseils scolaires et des partenaires ayant démontré une capacité à concevoir et à mettre en œuvre des projets d'apprentissage par l'expérience, à élaborer conjointement de nouvelles façons de présenter différents cheminements de carrière aux élèves dans la salle de classe.

4.5 Encourager les conseils scolaires, les employeurs et d'autres intervenants à élaborer conjointement des méthodes d'orientation professionnelle qui présentent aux élèves des modèles à suivre et des exemples concrets et positifs.

4.6 Les employeurs, les dirigeants des collectivités, les décideurs et d'autres partenaires devraient trouver des façons de tirer parti du bassin de main-d'œuvre hautement qualifiée qui quitte les Forces canadiennes.

5. Investissement stratégique dans le capital humain

5.1 Lancer un programme permettant aux petites et moyennes entreprises de « franchiser » des programmes de formation internes couronnés de succès déjà en place dans les grandes entreprises.

5.2 Créer un nouveau programme de formation en milieu de travail pour que les travailleurs puissent acquérir les compétences et les littératies dont ils ont besoin pour s'adapter à la nature changeante de leur travail.

5.3 Établir un processus d'embauche qui exigerait des employeurs bénéficiant de contrats avec le gouvernement à jeter un « premier regard » aux travailleurs qualifiés provenant de programmes d'emploi et de formation locaux.

6. Habiletés et compétences

6.1 Élaborer un cadre de développement des habiletés et des compétences propre à l'Ontario, en s'inspirant de l'expérience des autres territoires de compétence.

6.2 Déterminer quelles sont les compétences requises dans les secteurs de croissance identifiés par la TPC, et mettre au point un programme de formation à court terme destiné aux groupes sous-représentés en milieu de travail afin de leur permettre d'accéder à des possibilités d'emploi.

6.3 Cerner des pratiques prometteuses pour l'enseignement des compétences nécessaires à l'économie en mutation, comme la résolution de problèmes, le travail d'équipe et l'esprit entrepreneurial dans tous les cas d'apprentissage scolaires et parascolaires, y compris dans les arts et les sports, en mathématiques et en science.

6.4 Les universités, les collèges et les collèges privés d'enseignement professionnel devraient envisager des façons de mettre davantage l'accent sur les aptitudes et les compétences nécessaires, plutôt que sur les seuls titres de compétences.

7. Rôle du gouvernement fédéral

7.1 Travailler avec le gouvernement fédéral pour améliorer le financement octroyé à l'Ontario en vue du développement du marché du travail, afin de mieux répondre aux besoins des Ontariens en matière d'emploi et de formation.

7.2 La province devrait collaborer avec le gouvernement fédéral pour mener un examen coordonné des programmes de formation fondé sur des données probantes et encourager l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de compétences.

7.3 La province devrait travailler avec le gouvernement fédéral à l'adoption, dans le cadre des nouveaux programmes de financement fédéraux, d'une approche axée sur le capital humain / les talents, consistant par exemple en de nouveaux investissements dans les communautés autochtones et dans une économie à faible teneur en carbone.

8. Mesure de la réussite

8.1 Mettre sur pied un cadre d'évaluation du rendement et des paramètres visant à mesurer l'incidence des recommandations du Comité, mises en œuvre par le gouvernement et ses partenaires, sur la croissance et le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée en Ontario. Les paramètres devraient être revus chaque année, et révisés au besoin, et il conviendrait de publier un rapport annuel.